

## Termes de référence

**« Lutte contre l'Impunité des auteurs de violences Basées sur le Genre afin de Renforcer l'Egalité de genre en Guinée » (LIBRE)**

**BASE DE DONNEES DES CAS DE VBG EN GUINEE**

Octobre2024

Le projet LIBRE est financé par l'Union européenne



<b>Nom légal complet (raison sociale)</b>	AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE
<b>Acronyme</b>	ASF France
<b>Statut juridique</b>	Association régie par la loi de 1901
<b>Adresse</b>	13 rue des Fleurs 31000 Toulouse France
<b>Personne à contacter</b>	Mélanie CANOVAS Chargée de projets
<b>Téléphone</b>	(+33) 5 34 31 17 83
<b>Adresse E-mail</b>	<a href="mailto:projets@avocatssansfrontieres-france.org">projets@avocatssansfrontieres-france.org</a>
<b>Intitulé du projet</b>	« Lutte contre l'Impunité des auteurs de violences Basées sur le Genre afin de Renforcer l'Egalité de genre en Guinée » (LIBRE)
<b>Budget total du projet LIBRE</b>	1 500 000 euros
<b>Durée total du projet</b>	36 mois
<b>Date démarrage et fin de projet</b>	1 <sup>er</sup> Mars 2024 – 29 février 2027
<b>Date de démarrage souhaitée pour la consultance</b>	Décembre 2024
<b>Date limite dépôt offres</b>	8 novembre 2024

## I. CONTEXTE

La république de Guinée est un pays subsaharien bordé à l'ouest par l'océan Atlantique et frontalier avec six (06) pays. Depuis son accession à l'indépendance le 02 octobre 1958 à nos jours, le pays connaît de violations répétées des droits humains. Cette situation est d'autant plus exacerbée par les inégalités sociales et économiques surtout à l'endroit des femmes et des filles malgré les engagements et traités ratifiés par l'Etat et l'implication des organisations internationales et nationales. Au regard de cette réalité, l'enquête nationale sur les VBG en 2016, démontre que plus de 80,7% des femmes des 15- 69 ans ont subi au moins une fois à n'importe quel moment de leur vie des actes de violence émotionnelle, psychologique, physique et 29,3% d'entre elles ont subi des violences d'ordre sexuel. En outre, l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) élaborée pour la Guinée en 2018 rapporte que, parmi les femmes qui ont subi des violences physiques ou sexuelles, 68% d'entre elles pensent qu'il est justifié qu'un homme batte son épouse pour diverses raisons telles que le fait de brûler la nourriture, négliger les enfants ou encore refuser d'avoir des rapports sexuels. Par ailleurs, il faut noter une augmentation de dépôt des plaintes auprès de l'Office de protection du genre, des enfants et des mœurs (OPROGEM) et la Brigade spéciale de protection des personnes vulnérables (BSPPV) – unités spécialisées au sein de la police et de la gendarmerie – ont triplé, passant de 125 en 2018 à plus de 400 en 2021, l'accès à la justice s'apparente à une course d'obstacles pour les victimes de viols et d'agressions sexuelles<sup>1</sup>.

Partant de ces faits, la problématique de la gestion et des données liées aux cas de VBG demeure majeure en Guinée, tant au niveau national qu'au niveau décentralisé. La source de cet état de fait se trouve à deux niveaux : d'abord, la dernière EDS faisant état de ces données date de 2018 et n'a pas connu d'actualisation depuis. A cela s'ajoute que chaque structure dispose de ses propres données en fonction de sa zone de couverture et/ou de ses intérêts (bailleurs). Cette gestion solitaire et disparate complique davantage la fiabilité, la temporalité et la crédibilité des données tant au niveau des organisations de la société civile qu'au niveau national. A cet effet, la centralisation des données liées aux VBG reste une préoccupation capitale pour l'Etat et ses partenaires intervenants sur cette question.

Pour pallier cette question liée aux données des cas de VBG, en 2021, le ministère de la Promotion Féminine, de l'Enfance et des Personnes Vulnérables (MPFEPV) à travers la Direction de la Promotion Féminine et du Genre a développé une Base de données (BDD) des cas de VBG, avec le soutien financier de l'UNICEF et de l'UNFPA Toutefois, il faut noter que cette BDD créée est dans sa phase pilote et nécessite une amélioration.

Cette amélioration portera essentiellement sur le format et l'intégration de nouvelles catégories dans la BDD disponible, sa visibilité ainsi que la mise à jour et l'analyse des données.

Ainsi, le projet LIBRE (Lutte contre l'Impunité des auteurs de violences Basées sur le Genre afin de Renforcer l'Egalité de genre en Guinée), financé par l'Union européenne et mis en œuvre par le consortium composé de : Avocats Sans Frontières France (ASF France), le Club des Jeunes Filles Leaders de Guinée (CJFLG) et le Centre guinéen de Promotion et de protection des Droits de l'Homme (CPDH) s'allie au ministère de la promotion féminine afin d'améliorer conjointement l'architecture et le fonctionnement de cette BDD des cas de VBG à travers une consultance.

### a) Objectifs du projet

Le projet a pour objectif général de lutter contre les discriminations basées sur le genre et notamment contre les VBG en Guinée. L'objectif spécifique du projet vise à participer à la lutte contre l'impunité

---

<sup>1</sup> « En Guinée, le règne de l'impunité face aux crimes sexuels », *Le Monde*, 27 septembre 2022, (lemonde.fr).

des auteurs de VBG en favorisant l'accès des victimes à la justice et impulser un changement de comportement des autorités et de la population. A travers cet objectif, la société civile va jouer un rôle important en matière de lutte contre les VBG en Guinée contribuant ainsi à favoriser la mise en œuvre effective de la législation applicable existante concernant les VBG et à la condamnation des auteurs de ces violences.

## **b) Activités**

Le projet LIBRE se décline en trois axes d'intervention :

1. Mise en place d'une collecte de données relative aux VBG en Guinée centralisée et faisant l'objet d'un suivi et d'une actualisation effective
  - Développement d'un cadre de concertation des acteurs clefs luttant contre les VBG en Guinée ;
  - Amélioration de la BDD visant à collecter, centraliser et analyser les données en matière de VBG du ministère de la promotion féminine, de l'enfance et des personnes vulnérables ;
  - Action de plaidoyer pour collecter de façon systématique les données relatives aux VBG ;
  - Mise en place d'ateliers de suivi des parties prenantes sur la disponibilité et l'actualisation des données en matière de VBG ;
  - Elaboration d'une étude présentant les résultats de la collecte des données en matière de VBG en Guinée et présentation au cours d'un atelier de restitution.
2. Une prise en charge holistique des femmes victimes de VBG est assurée, ainsi qu'un accompagnement effectif.
  - Formation des acteurs de la chaîne pénale et des médecins dans le domaine des VBG ;
  - Formation sur les droits humains et les enjeux liés aux VBG ;
  - Renforcement des capacités des avocats dans le traitement des dossiers de VBG ;
  - Création, animation et formation de clubs scolaires des droits humains et du genre dans les écoles et les universités ;
  - PEC holistique des survivantes de VBG ainsi que les référencement nécessaires.
3. Des actions de plaidoyer et de sensibilisation sont menées pour influencer les politiques et l'opinion publique concernant le droit des femmes et les VBG
  - Campagne de communication digitale pour sensibiliser l'opinion publique et les autorités sur les VBG et leur juridicisation ;
  - Mise en place de sessions de sensibilisation de la population sur le respect des droits humains et la lutte contre les violences faites aux femmes/filles ;
  - Plaidoyer auprès des autorités afin de favoriser le développement de la médecine légale en Guinée ;
  - Déploiement d'un plaidoyer en vue de l'instauration d'un fonds intégré dirigé par la société civile.

## II. OBJECTIFS DE LA CONSULTANCE

### a) Objectifs

L'objectif général de cette consultance est de revoir et optimiser l'architecture de la BDD en ligne des cas de VBG existante au sein du ministère de la Promotion Féminine afin d'assurer sa fiabilité et sa capacité à répondre efficacement à la problématique liée à la gestion des données de VBG en Guinée.

De façon spécifique, il s'agira de :

- ✓ Renforcer la BDD en ligne existante du ministère en tenant compte des besoins et préoccupations des acteurs clés impliqués dans la gestion des cas de VBG ;
- ✓ Renforcer les capacités des utilisateurs de la BDD en ligne et élaborer un manuel d'utilisation qui servira de guide ;
- ✓ Former et appuyer les acteurs de prise en charge de victimes de VBG identifiés par le consortium LIBRE et le ministère de la Promotion Féminine sur l'utilisation de la BDD en ligne et à l'analyse des données recueillies.

### b) Résultats attendus

A la fin de cette consultance, les résultats suivants sont attendus :

- ✓ La BDD en ligne des cas de VBG du ministère est révisée et prend en compte des besoins et préoccupations des acteurs clés impliqués dans la gestion des cas de VBG ;
- ✓ Les capacités des différents utilisateurs de la BDD en ligne sont renforcées à l'usage de la BDD et qu'un manuel d'utilisation est aussi élaboré ;
- ✓ Les acteurs de prise en charge sont formés et appuyés sur l'utilisation de la BDD en ligne et à l'analyse des données recueillies.

### c) Méthodologie

Le prestataire en charge de cette activité sera chargé de proposer une méthodologie claire et précise avec un chronogramme d'exécution des différentes tâches et devra être constitué à minima :

- ✓ Une offre technique détaillant les activités et tâches à mener pour l'atteinte des objectifs susmentionnés ;
- ✓ Une offre financière couvrant la période de consultance.

### d) Parties prenantes

Pour mener à bien cette consultance, le prestataire collaborera avec différents acteurs :

- ✓ Cadres du MPFEPV et autres ministères impliqués dans la lutte contre les VBG ;
- ✓ Organisations internationales impliquées dans la lutte contre les VBG ;
- ✓ OSC ;
- ✓ Membres du cadre de concertation des acteurs de lutte contre les VBG.

### e) Livrables

- ✓ Rapport de démarrage incluant la stratégie/méthodologie de la consultance qui sera présenté, revu et validé par les membres du consortium du projet avant le démarrage ;

- ✓ Liste détaillée des acteurs clés qui seront consultés et avec qui le prestataire collaborera
- ✓ Une BDD en ligne des VBG du ministère de la Promotion Féminine qui est optimisée, révisée et qui tient compte des préoccupations et besoins des acteurs clés consultés ;
- ✓ Des outils méthodologiques de formation ont été créés et des rapports de formation sont élaborés concernant le renforcement de capacités de l'équipe d'utilisateurs mettant à jour la BDD en ligne des cas de VBG ;
- ✓ Un manuel d'utilisation de la BDD en ligne est élaboré et disponible en support numérique afin de renforcer les capacités des utilisateurs ;
- ✓ La BDD en ligne est développée, disponible et accessible aux acteurs clés ;
- ✓ Un rapport final de consultance.

#### **f) Calendrier**

La révision de la BDD nationale ainsi que le renforcement de capacités doivent se tenir sur 6 mois maximum et démarrer à partir de novembre 2024. Un accompagnement, suivi et ajustement ponctuel de l'outil aux besoins et enjeux en Guinée est à prévoir sur la durée restante du projet.

### **III.MODALITES PRATIQUES**

#### **a) Equipe de consultance / Profil du consultant**

Sur la base des besoins définis :

- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle en matière de développement/collecte et gestion de données, en particulier dans le secteur de la coopération et du développement, en matière de santé et/ou de gestion de VBG ;
  - Compétences en développement de BDD en ligne ;
  - Capacité à analyser les données et à ajuster les stratégies en conséquence ;
- Compétences en formation à l'utilisation des outils de gestion de BDD en ligne ;
- Connaissances et expertises techniques dans le secteur des VBG ;
- Expérience avérée en développement de BDD en ligne en Guinée et/ou dans la sous-région.

#### **b) Evaluation de l'offre et procédure de dépôt**

Les candidats (structures ou personnes indépendantes) intéressés pour effectuer cette offre doivent fournir, par email uniquement, avant le 8 novembre 2024 une offre technique et une offre financière, aux adresses [projets@avocatsansfrontieres-france.org](mailto:projets@avocatsansfrontieres-france.org) et [cdp.libre@avocatsansfrontieres-france.org](mailto:cdp.libre@avocatsansfrontieres-france.org), incluant les éléments suivants :

- Une note de compréhension des termes de référence et de présentation détaillée de la méthodologie utilisée ;
- Les références et expériences du consultant ou de l'équipe ou du cabinet sur ces 5 dernières années ;
- Le CV détaillé et les copies d'évaluation de performance des deux dernières années du consultant/ de chaque membre de l'équipe dans le cadre d'autres évaluations similaires ;
- Fournir des copies d'attestations de bonne fin d'autres études similaires ;

- Le calendrier prévisionnel d'intervention ;
- Une offre financière en Euros comportant le budget global (hors taxe et toutes taxes comprises) et les prix détaillés (honoraires, l'organisation des ateliers, transports, missions, etc.).

Les offres reçues conformément aux éléments exposés ci-dessus seront analysées selon les critères suivants :

Les critères ci-après seront pris en compte :

- Expérience spécifique du/des consultant(s) applicable à la mission
- Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux termes de référence
- Qualifications et compétence du/des consultant(s) pour la mission.

Tableau – Allocation des points pour l'évaluation des Propositions techniques

Critères d'évaluation	Points
Références et expériences spécifiques du cabinet, du/des consultant(s), attestations de bonne fin applicable à la mission	20
Adéquation de la méthodologie et du plan de travail proposés aux Termes de référence	45
Qualifications et compétence du/des consultant(s) (CV)	35
<b>Total</b>	<b>100</b>

La note technique minimum de qualification (Nt) requise est de : 80

La Proposition financière dont le prix évalué est le moins élevé (Pm) se verra attribuer la note de prix (Np) maximale de 100.

La note de prix des autres propositions sera calculée par la formule ci-après :

$Np = 100 \times Pm / P$ , dans laquelle "Np" est la note de prix, "Pm" est le prix le moins élevé, et "P" le prix de la proposition évaluée.

Les pondérations attribuées respectivement à la Proposition technique (T) et à la Proposition financière (F) sont :

$$T = 75$$

$$F = 25$$

Les Propositions sont classées en fonction de leur note technique (Nt) et de prix (Np) combinées en utilisant les pondérations (T = la pondération attribuée à la Proposition technique ; F = la pondération attribuée à la Proposition financière ; T + F = 1) comme suit :  $N = Nt \times T\% + Np \times F\%$ .